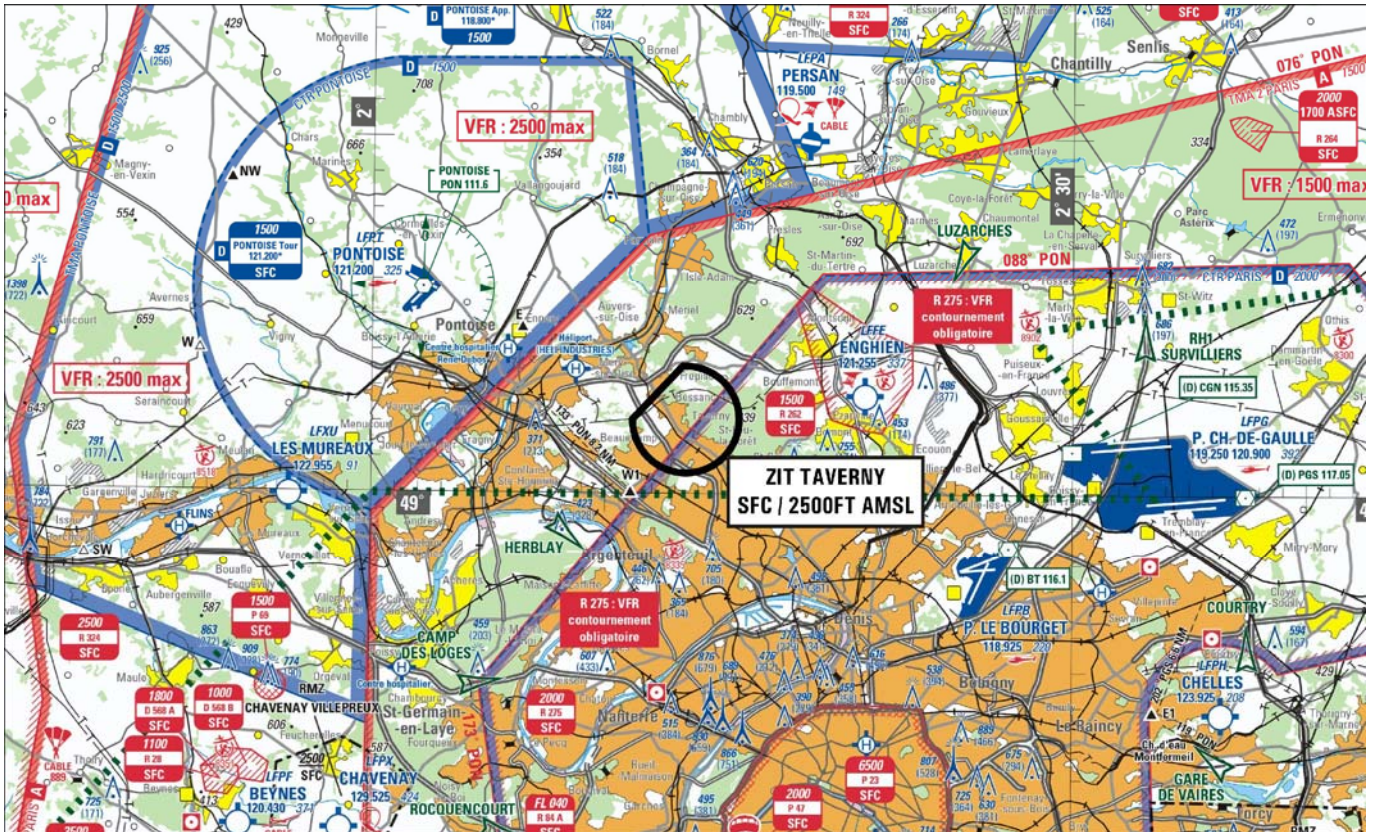


Objet : ENR - FIR : Paris LFFF
Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) à Taverny

En vigueur : Du 20 avril 2023 au 17 avril 2024

Lieu : FIR : Paris LFFF



Extrait carte 1/250 000 RP SIA - Édition 2022

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24.

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : Pénétration interdite H24 y compris pour les aéronefs sans équipage à bord, à l'exception des aéronefs :

- en CAG IFR ayant reçu une clairance d'un organisme ATS ;
- de la défense, de la gendarmerie, des services de police, des douanes, de la santé, intervenant au profit d'EDF et de la sécurité civile ayant à intervenir dans le cadre de leur mission et ne pouvant contourner cette zone, après obtention des éléments de pénétration ;
- ayant obtenu une autorisation avec un préavis minimum de 48 HR.

SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces avec lesquelles la ZIT interfère.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

49°02'05" N - 002°11'10" E
49°03'35" N - 002°13'18" E
arc horaire de 1.5 Nm de rayon centré sur
49°02'05" N - 002°13'27" E
49°02'05" N - 002°11'10" E

Limites verticales

SFC / 2500 ft AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Formulaire de demande : consulter le site internet : <https://sites.google.com/site/derogzonesinterdites>

E-mail : cdaoa-bao-cnoa-accord-zones-interdites.resp.fct@intra.def.gouv.fr

Obtention des éléments de pénétration (transpondeur, fréquence radio...) :

- Centre National des Opérations Aériennes. Tél : 0800 39 73 75 (numéro vert) ou 04 37 50 37 96 ou 04 78 14 31 43 / 41.